—Une exposition spéciale d'appareils et ustensiles de brasserie aura lieu à Versailles, au mois de juin prochain. Annexée au concours régional agricole qui se tiendra cette année au chef lieu de Seine-et-Oise, cette exposition du matériel du brasseur, organisée par l'initiative du Syndicat des brasseurs du Nord de la France, promet d'être des plus brillants.

Les demandes d'admission pour l'exposition de brasserie de Versailles seront reçues en temps jusqu'au 1er mai.

Elles doivent être adressées à M. Leclercq, brasseur à Cambrai, secrétaire de la commission d'organisation.

— Le *Avenement* parle d'une arrestation mystérieuse qui aurait été opérée hier au ministère des affaires étrangères La personne arrêtée porte un nom fort connu ; elle aurait été conduite au dépôt de la préfecture.

— Toutes les nouvelles qui circulent sur une grave indisposition de l'empereur et de l'impératrice de Russie sont absolument controuvées. Leurs Majestés jouissent de la plus parfaite santé.

— Le *Courrier de l'Eure* fait le récit d'une chasse à courre au sanglier, qui a eu lieu, la semaine dernière, dans l'arrondissement de Louviers, et qui a été sanglante.

Le rendez-vous était donné à Verdun, hameau situé au milieu des bois, et dépendant de la commune de la Vacherie-sur-Hondouville.

Une bande de bêtes de compagnie était signalée depuis plusieurs jours dans les bois de Verdun, et les champs environnants avaient fort à souffrir d'un pareil voisinage.

Les veneurs se mettent en marche ; on entend le rapport du piqueur Octave, qui a relevé les traces d'un gros solitaire On décide d'attaquer l'animal. Vingt-cinq chiens sont lancés sur la brisée.

La poursuite dure trois heures. Au Mesnil-Morin, le sanglier fait tête et découd un chien ; puis il repart, entraînant la meute après lui, à travers les champs et les bois. On arrive à Pauville, près d'Evreux. Le sanglier a pris dans un épais fourré, où les chiens s'engagent, le serrant de près.

Les cris de la meute redoublent ; puis, un instant, tout se tait : le brave piqueur s'élance et voit avec désolation huit de ses meilleurs chiens étendus à terre, éventrés, décousus, tailladés par les terribles défenses.

Tout à coup le fourré s'entr'ouvre et livre passage au solitaire écumant, qui fond sur le piqueur; Octave ajuste et fait feu ; puis, se jetant de côté, il voit passer contre lui le sanglier ayant une cuisse brisée. Les chiens l'entourent un peu plus loin,

Comptant désormais sur la victoire, Octave court en rechargeant son arme. A peine est-il arrivé sur le lieu de la nouvelle lutte, que le sanglier, rendu plus furieux encore par la blessure qu'il a reçue, le charge une seconde fois : le piqueur n'a que le temps de sauter à cheval sur lui.

En passant, le quartanier a brusquement relevé son énorme hure ; sa défense aigüe a pénétré dans le genou du courageux piqueur, comme la lame d'un poignard, après avoir traversé la botte.

Le sanglier fait de nouveau tête. L'un des chasseurs, M. Brugnières, s'avance pour le servir. Mais, n'ayant pu réussir à le blesser mortellement, il se voit charger à son tour et renverser à terre, où le sanglier s'acharne sur lui.

M. Brugnières se défend à coups de bottes et avec le canon de son fusil, faible riposte contre un pareil adversaire. Deux coups de boutoir percent les bottes ; puis se ruant sur l'infortuné chasseur, l'animal lui ouvre profondément la cuisse sur une assez grande largeur.

Enfin le sanglier est abattu d'une balle.

A ce moment, Octave, dont la botte déborde de sang, s'affaisse sur le sol; M. Brugnières, étendu sur le ventre, car le sanglier l'a retourné, — pousse un gémissement douloureux ; huit chiens jonchent le sol; mais le quartenier est mort Cette bête était armée de défenses mesurant près de 7 centimètres de longueur ; elle pesait 280 livres environ. Les blessés ont été ramenés en voiture à Louviers.

LE FLACON RÉVÉLATEUR

On lit dans le *Figaro* :

Ceci n'est pas un conte. Le nihilisme nous envahit. Telle une lèpre, il s'étend sur toute l'Europe. Le voilà dans Paris. Il vient de mettre en émoi toutlehigh-life de la République. Que dis-je, il s'est mis en bouteille pour la circonstance. Car c'est d'un flacon criminel et nihiliste qu'il s'agit.

Depuis quelques jours, Mme Edmond Adam recevait des menaces postales qui ne laissaient point d'être inquiétantes. Mais, avec un héroïsme antique, la muse de la République Athénienne se laissait menacer sans mot dire. Les billets anonymes lui reprochaient (ce sont ses nombreux amis qui content la chose) de défendre Alexandre III dans la *Nouvelle Revue*. Hé ! quoi ! serait-ce maintenant que le nihilisme va s'attaquer à nos déesses républicaines ? se demandait-on.

— Si tu continues à défendre Alexandre III, ajoutaient les petits papiers mystérieux, tu mourras !

Etrange, étrange ! La gracieuse victime de cette correspondance comminatoire souriait cependant, et recevait encore, au milieu des lumières et des fleurs, tout ce qui, à Paris, de nos jours, se pique de bien penser.

Tout à coup, le drame devient sombre. Vendredi dernier, à moins que ce ne soit samedi, Mme Adam reçoit un colis postal, le premier peut-être qui soit allé à sa gracieuse adresse depuis l'ineffable mise en vigueur de la loi Cochery sur les petits paquets. Mme Adam ouvre le colis postal.

Horreur ! qu'y trouve-t-elle ? Un flacon, une bouteille de nitro-glycérine. Est-ce bien de la nitro-glycérine, au moins ? Oui. Le liquide est « d'apparence grasse et de couleur jaunâtre. » Ainsi s'exprime un ami de la maison qui rapporte ces détails.

Il n'y a aucun doute à conserver. Les menaces des nihilistes vont recevoir leur exécution. Si on envoie le terrible liquide à l'aimable Parisienne, c'est par courtoisie. Cela veut dire : Avalez, ou nous brisons les vitres de la *Nouvelle Revue* avec un flacon tout pareil.

Vous imaginez l'émoi. Le préfet de police est informé. Il arrive ; il regarde le flacon. Tel Faust, au premier acte de l'opéra de Gounod... Mais ce que Faust sous les traits de M. Bosquin, [illegible] *fa*, M. Andrieux le dit sur le ton de l'inquiétude :

Pourquoi trembles-tu dans ma main?...

s'écrie le préfet de police en s'adressant au récipient.

Vite, qu'on informe la Sûreté ! Le télégraphe appelle M. Macé, qui met en campagne ses plus fins limiers.

Ceux-ci ne perdent pas de temps. Ils retournent les papiers qui enveloppaient le flacon. Ah ! j'avais oublié de dire que le flacon était entouré de billets funèbres. L'un d'eux contenait ces simples mots : *Bélier, empoisonneur, 4, rue d'Hauteville.*

Bélier, nom redoutable, mais précieux pour l'instruction de l'affaire...

M. Macé se rend à l'adresse indiquée. Il interroge M. Bélier, gérant d'un cercle. Mondit sieur Bélier jure ses grands dieux qu'il n'est pas nihiliste et qu'il n'a expédié aucune bouteille.

M. Bélier ajoute cependant, qu'un inconnu lui a fait déjà de vilains tours analogues à celui-là. De son côté, M. Macé se rappelle que des plaintes du genre de celle que porte Mme Adam lui sont naguère parvenues.

D'autres indices donnant à l'affaire un caractère plus mystérieux, la bouteille au liquide « gras et jaune » devient la bouteille à l'encre et M. Lhote, le chimiste-expert, apparaît à l'horizon, une cornue à la main Il analysera le flacon révélateur aujourd'hui même, par ordre du parquet !

Demain, sans doute, on aura la clef du mystère et la part des nihilistes sera faite. Attendons avec anxiété les révélations de la science.

A ce sujet, notre correspondant particulier de Paris nous télégraphie :

Paris, 3 mai.

Après examen, il a été reconnu contre toutes les prévisions, que la fiole adressée à Mme Adam ne contenait aucune matière explosible.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui :

Réception par le Président de la République de la lettre par laquelle Sa Majesté le roi de Bavière lui notifie la naissance d'une princesse

Loi relative à la responsabilité des communes de l'Algérie qui reçoivent des armes, des munitions et des effets pour les habitants faisant partie de la réserve de l'armée active, de l'armée territoriale et de sa réserve.

Loi tendant à autoriser le département de l'Isère à contracter un emprunt pour les travaux de deux écoles normales.

Loi tendant à autoriser le département de Maine-et-Loire à contracter deux emprunts pour les travaux des chemins vicinaux.

Loi tendant à autoriser le département de la Mayenne à contracter trois emprunts : l'un pour les travaux d'un chemin de fer et la construction d'un palais de justice, les deux autres pour l'achèvement des lignes vicinales.

Loi tendant à autoriser le département du Morbihan à contracter un emprunt pour la construction d'une école normale d'instituteurs.

Loi tendant à autoriser le département de Seine-et-Oise à s'imposer extraordinairement pour les travaux des routes départementales.

Loi tendant à autoriser la ville d'Aix (Bouches-du-Rhône) à contracter un emprunt de 500,000 francs à la caisse des lycées, colléges et écoles.

Rapport au Président de la République sur des modifications à apporter à la composition du conseil municipal de Saïgon (Cochinchine). — Décret y annexé.

Décret portant classement de la cité d'Odessa parmi les voies publiques du seizième arrondissement de Paris et déclarant d'utilité publique le prolongement de cette cité.

Décret portant modification des alignements de la place de la Bastille, au droit de la gare du chemin de fer de Vincennes.

Décisions nommant le major-général de la marine à Lorient, et portant nominations à des commandements à la mer.

Décision autorisant la création d'un bureau télégraphique municipal et d'un établissement de poste.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Election à la Chambre des députés.

Télégrammes adressés d'Algérie et de Tunisie au ministre de la guerre.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

L'EXPÉDITION DE TUNISIE

Conseil des ministres

Paris, 3 mai.

Aujourd'hui, réunion du Conseil des ministres.

Plusieurs journaux annoncent qu'il y sera discuté les garanties à obtenir du bey de Tunis.

Tous les ministres sont, paraît-il, partisans du Protectorat de la France.

Mouvements de troupes

Paris, 2 mai.

Il est faux que des bâtiments de guerre aient été envoyés dans les eaux de Tunis.

La Calle, 2 mai.

Les brigades Vincendon et Galland continuent de faire des reconnaissances dans la vallée de l'Oued-Jenan et les terrains au-de la Babouchou. Elles ont incendié plusieurs gourbis et dispersé l'ennemi à coups de canons. Demain, les brigades Gerder, Vincendon et Galland prendront des dispositions pour se réunir auprès d'Elhamman et se porter, le 4 mai, vers l'Est dans la direction de Fermana.

A la suite d'un engagement avec la colonne Logerot, les tribus de Chiaia sont venues demander l'aman. Le général Logerot a installé son camp à Bembéchir. Tout va bien à Kef et Tabarka. Plusieurs tribus demandent l'aman.

Toulon, 2 mai, soir.

Les troupes s'embarqueront cette nuit sur les transports dont on a déjà donné les noms.

Toulon, 2 mai, soir.

On attend le transport *Corrèze* venant de Bône avec l'*Hyène* qu'il est chargé de remorquer :

Le cuirassé *Surveillante* est également attendu. La *Pique* est arrivée à Bône. Le transport *Yonne* a pris patente sauve.

300 ouvriers maçons se sont mis en grève, il n'y a eu, jusqu'à présent, aucun désordre.

Les opérations

Occupation de Bizerte.

On a vu plus haut que les forts de Bizerte avaient été occupés hier matin par les troupes françaises.

Ce sont des fusiliers marins de l'escadre mouillée devant Bizerte qui ont débarqué à terre ; l'escadre est composée de quatre cuirassés : l'*Alma*, le *La Galissonnière*, la *Surveillante* et la *Reine-Blanche*.

Deux transports, la *Sarthe* et la *Dryade*, partis de Toulon, portent des troupes de terre qui vont, dès leur arrivée, remplacer dans les forts de Bizerte le corps de débarquement.

Ces troupes comprennent un régiment d'infanterie, un bataillon de chasseurs à pied et une batterie d'artillerie et représentent un effectif de 2,000 hommes.

Les deux transports contrariés par le vent n'ont pu arriver hier ; mais on pense, d'après les dépêches reçues aujourd'hui, qu'ils pourront débarquer ce soir leurs troupes à Bizerte.

L'occupation de Bizerte est le complément des opérations dont le but est l'investissement du pays des Khroumirs. Les troupes débarquées à Tabarca leur ferment toute issue vers le Nord.

La colonne qui s'est avancée jusqu'a Kef coupe leurs communications avec le sud en même temps qu'ils sont assaillis de front par les troupes du général Vincendon, qui les pousse de l'ouest à l'est.

De ce dernier côté, il restait aux Kroumirs une issue vers Bizerte qui était, on en a acquis la certitude, le centre de leurs approvisionnements. Cette ville ayant été occupée hier, le cercle est complètement fermé et les Kroumirs devront se soumettre ou combattre.

La brigade venue de France n'a pu encore débarquer à cause du vent contraire. L'opération aura lieu probablement dans la journée, et cette brigade pourra se porter à la rencontre de la colonne du général Logerot, en prenant comme elle, Béja pour objectif.

L'occupation de Bizerte assure, au corps expéditionnaire, de plus grandes facilités de ravitaillement, puisque les approvisionnements pourront arriver en tête et en queue des colonnes. C'est sur une route allant de Bizerte à un point marqué *Maler* sur la carte d'état-major, que la colonne de débarquement se dirigera. C'est également la route que suivraient les Kroumir s'ils se décidaient à abandonner leurs montagnes.

Sauf le retard causé par le mauvais temps, dans le débarquement des troupes d'infanterie, l'ensemble de l'opération s'est exécuté avec une précision remarquable. Ce retard n'a d'ailleurs aucun inconvénient, puisque l'infanterie de marine a pris possession sans coup férir des deux points qui commandent la plage.

Bizerte

La ville de Bizerte, où nos troupes viennent de débarquer, est située au fond du golfe du même nom, à 60 kilomètres nord-ouest de Tunis, entre le cap Blanc à l'ouest, et le cap Zebib à l'est. Elle s'étend en amphithéâtre sur les parties méridionales du Dahr-el-Coudia. La ville proprement dite est entourée d'un mur d'une enceinte polygonale de de 10 mètres de hauteur, flanqué par des tours ou des bastions placés aux angles. Le principal de ces bastions est le Bordj-Sidi-el-Hadid, qui domine complètement le côté nord de Bizerte. Le réduit de la place est la casbah construite au nord du canal qui relie la Méditerranée aux lac de Bizerte. Vis-à-vis de la citadelle est le petit fort appelé Bordj-el-Zenzela, d'où partait autrefois la chaîne qui fermait l'entrée du port.

La défense est complétée par l'ouvrage avancé du Sidi-Salem, situé au nord de la ville, au-delà du faubourg des Andalous, et quatre batteries de côte. La plupart de ces fortifications sont dans un état complet de délabrement et ne résisteraient pas longtemps à une canonnade sérieuse.

La rade est abritée des vents d'ouest et de nord ouest. Sa profondeur permet à un navire cuirassé de s'approcher à portée de canon Le port est formé par un canal de 28 mètres de largeur, qui longe la casbah et le Bordj-el-Zenzela et se bifurque au sud-est de la casbah en deux canaux communiquant avec la tête du lac de Bizerte. L'îlot compris entre ces deux bras contient le quartier des Européens, qui sont au nombre de 200 environ, dont les consuls de France, d'Angleterre, d'Italie, d'Espagne, d'Amérique et de Hollande. Il communique avec la terre ferme par deux ponts en pierre.

La ville renferme 4,000 à 5,000 habitants. On y faisait autrefois un commerce de céréales très considérable et qui a diminué depuis la décadence de l'agriculture en Tunisie.

Bône, 1er mai, 6 h soir.

Le général Logerot arrivera demain devant Béja, les tribus ne font aucune démonstration hostile. On croit que Béja se rendra comme Kef.

Le général Logerot fera reposer ses troupes, qui prendront probablement le chemin de fer, mardi matin, pour rejoindre les troupes débarquées à Bizerte, qui marchent sur Djedeida, ville située sur le chemin de fer, à 25 kilomètres de Tunis.

Dans la journée, le bruit a couru que les colonnes Ritter et Vincendon avaient heureusement opéré leur jonction et cernaient le pays des Kroumirs.

Tunis, 1er mai, 11 h. 40.

La *Reine Blanche* a quitté hier matin la rade de la Goulette, appelée à Bône par dépêche du ministre de la marine.

En revanche, deux canonnières, une anglaise et une italienne, sont arrivées en rade.

Sidi Ali, bey du camp, après avoir juré sur son honneur au général Logerot qu'il prendrait pour rentrer à Tunis la route de Testour, et qu'il éviterait absolument de s'engager sur la route de Béja, que le général français entendait réserver libre pour ses troupes, Sidi-Ali s'est parjuré. Il doit arriver à Béja aujourd'hui même.

Le général Logerot aurait pu l'arrêter à Mezzaechbib; mais il a voulu éviter toute collision avec les troupes régulières du beylicat. Cela ne nous empêchera pas d'aller à Béja, — et tant pis pour les Tunisiens qui feront cause commune avec les Kroumirs.

Kef-Cheraga, 29 avril.

La colonne Gallant devait ce matin tenter un coup de main sur Babouch, et la colonne Vincendon devait l'appuyer en envoyant quatre bataillons dans la vallée de l'Oued-Duraoui. Un temps horrible a empêché de faire l'opération La pluie a encore tombé toute la nuit avec une violence extraordinaire, et ce matin, quand la colonne devait partir à cinq heures, des nuages épais enveloppaient et l'on ne voyait point à cinq pas devant soi.

Dans la matinée, la pluie était accompagnée de grêle. Les vieux Africains ne se souviennent pas d'avoir vu un temps si mauvais et surtout si prolongé en pareille saison. Le général fait distribuer tous les matins des rations d'eau-de-vie pour soutenir les hommes et, jusqu'à présent, l'état sanitaire reste beaucoup plus satisfaisant qu'on n'aurait osé l'espérer. Mais si la pluie continue encore quelques jours avec la même abondance, des maladies sont à craindre.

Les toiles de campement sont traversées bien que nous soyons sur un pic, au milieu de rochers. On patauge dans la boue et dans les flaques d'eau. Il est presque impossible de se défendre contre le froid, car les averses éteignent les feux.

Depuis huit jours, l'épreuve est bien rude pour nos jeunes soldats, qui sont admirables de patience et de bonne humeur persistante. Un coup de soleil et toutes ces misères seraient oubliées ; mais il est à souhaiter qu'il arrive au plus vite.

Réponse du consul de France au bey de Tunis

Voici le texte de la réponse de M. Roustan à la lettre du bey, que nous avons déjà publiée :

Le chargé d'affaires de France à S. A. R. bey de Tunis

« Tunis, 26 avril 1881.

» Monseigneur,

» J'ai reçu la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire en date d'hier au sujet de l'entrée, par deux points de la frontière, des troupes françaises chargées de châtier les Kroumirs et d'empêcher le renouvellement des agressions commises dans ces derniers temps par cette tribu sur le territoire de la République en Algérie.

» J'ai vu avec autant de peine que de surprise que Votre Altesse considérait l'entrée de ces troupes comme ayant eu lieu sans avis préalable et comme constituant, en l'état de paix qui existe entre les deux gouvernements, un acte contraire à toutes les règles du droit des gens.

» Votre Altesse me permettra, en effet, de lui rappeler que cette opération militaire lui a été annoncée en premier lieu par une lettre du 7 avril qui lui transmet copie d'une dépêche de M. le ministre des affaires étrangères l'invitant à nous prêter main-forte dans cette œuvre de répression nécessaire, et l'informant que nos généraux avaient reçu à cet effet l'ordre de s'entendre dans ce but avec les commandants des troupes tunisiennes.

» Cette déclaration a été confirmée par ma lettre du 9 avril, dans laquelle, répondant aux observations que Votre Altesse m'avait chargé de transmettre à mon gouvernement, je lui faisais savoir que celui-ci se trouvait dans l'impossibilité de modifier les dispositions déjà prises, qui lui étaient commandées par la gravité exceptionnelle des évènements de la frontière.

» Le 15 avril, j'avais l'honneur d'informer Votre Altesse que, malgré le refus réitéré qu'elle avait opposé à ma demande de coopération militaire, mon gouvernement persistait à croire qu'une action énergique était indispensable pour assurer la sécurité de son territoire.

» Le 17 avril, j'ai écrit à Votre Altesse pour lui donner avis que mon gouvernement se voyait dans l'obligation de venger l'insulte faite à notre pavillon à Tabarque, où il avait été accueilli à coups de fusil.

» Enfin, le 20 avril, je faisais savoir à Votre Altesse qu'en présence de ses déclarations et de celles de son premier ministre, tendant à décliner la responsabilité des désordres qui pourraient se produire dans le cas où les troupes françaises entreraient sur le territoire de la Régence, mon gouvernement se voyait dans l'obligation de tenir le bey et son premier ministre personnellement et exclusivement responsables du moindre mal qui arriverait à nos nationaux ou aux autres étrangers.

» Par la même communication j'informais Votre Altesse que j'étais chargé de la prier de retirer ses troupes de Tabarque afin d'éviter tout conflit entre elles et le corps de débarquement qui devait se porter sur ce point, et cela conformément à la promesse que j'avais reçue de la bouche de votre Altesse de faire retirer ses troupes devant les nôtres dans le cas où elles entreraient sur le territoire tunisien.

» Je crois avoir répondu suffisamment au reproche portant sur l'absence d'avis préalable concernant l'entrée de nos troupes. Quant à celui d'avoir agi contrairement au droit des gens vis-à-vis d'un gouvernement avec lequel nous étions en paix et en relations d'amitié, je n'ai qu'à me référer aux déclarations contenues dans la dépêche de M. le ministre des affaires étrangères, en date du 9 avril, que j'ai placée sous les yeux de Votre Altesse et qu'elle a communiquée à mes collègues. Cette dépêche, en rencontrant, les assurances des bons rapports que nous désirons conserver avec Votre Altesse, indiquait comme base de nos opérations militaires, le territoire de la Calle et la vallée de la Medjerda, à laquelle nos troupes accèdent en ce moment par la vallée de l'Oued-Mellegue.

» J'espère que, par ce résumé fidèle de mes communications antérieures, Votre Altesse sera convaincue que le gouvernement de la République, tout en maintenant énergiquement ses droits à agir avec ses propres forces contre les tribus incoumises qui désolent notre frontière, n'a jamais eu l'intention de porter atteinte aux bonnes relations entre les deux pays, et que, par conséquent, la protestation formulée dans la lettre de Votre Altesse n'a pas de raison d'être.

» Quant aux conséquences qui peuvent résulter de nos opérations militaires, et dont Votre Altesse persiste à décliner la responsabilité, j'ai déjà eu occasion de m'expliquer catégoriquement à cet égard. Si Votre Altesse se trouve dans l'impuissance de maintenir l'ordre à Tunis, je lui offre de nouveau de lui venir en aide à cet effet, si elle veut bien m'autoriser à faire débarquer les troupes et l'artillerie que le stationnaire français peut mettre à sa disposition.

» J'ai l'honneur, etc.

» Signé : TH. ROUSTAN.»

Au Bardo

Tunis, 30 avril, 6 h. 1/2 soir.

(Arrivée le 2 mai à midi 1/2).

L'entourage du bey fait courir ici le bruit que le sultan aurait adressé au bey une dépêche conçue en ces termes :

« La sublime-Porte déclare approuver complètement la conduite du gouvernement tunisien dans les circonstances actuelles et lui conseille de persévérer dans la même voie

» La Sublime Porte fera tout ce qu'elle pourra pour sauvegarder ses droits. Elle ordonne au bey de repousser toute proposition relative au protectorat ou toute autre proposition de nature à léser le gouvernement du bey dans ses droits légitimes. »

Tunis 1er mai, 3 h. 30 h. soir.

Dans l'entourage du Bardo, il est question d'un envoyé parti pour Paris, avec la mission de traiter avec la France.

Quel est cet envoyé? Quels sont ses pouvoirs ?

On l'ignore ; mais dans tous les cas, ce bruit n'a rien d'invraisemblable, étant donné le revirement qui s'est opéré dans l'attitude de Mohamed-el-Sadock.

Conformément à ses ordres, invitation a été faite à tous les agents tunisiens d'éviter avec le plus grand soin tout acte de malveillance à l'égard des Français.

En agissant ainsi, le bey veut évidemment nous ôter tout prétexte à réclamation directe.

Malheureusement, si précises qu'elles soient, ces instructions ne sont pas toujours ponctuellement obéies.

C'est ainsi que l'on a récemment découvert à Tunis même un complot organisé par une dizaine de musulmans pour mettre à mort les Français. Les auteurs de cette conspiration sont aujourd'hui entre les mains de la justice, qui doit les juger d'urgence.

De plus, et, c'est là le véritable danger, les marabouts de la Régence continuent à prêcher la guerre sainte et à prédire la fin de la domination française en Algérie.

On signale même des troupes d'Arabes venant du sud et menaçant Tunis.

Informé de ce fait, M. Roustan a déclaré de nouveau au Bardo qu'à la moindre tentative contre ses nationaux, les compagnies de la *Jeanne-d'Arc* débarqueraient à terre.

Le cuirassé la *Reine-Blanche*, après avoir ravitaillé la *Jeanne-d'Arc*, est reparti pour Bône.

Le gouvernement français, en ne maintenant pas deux cuirassés à la Goulette, a voulu éviter tout ombrage de la part de l'Angleterre et de l'Italie.

Une odieuse calomnie

Tunis, 3 mai.

Le consul de France vient d'aviser télégraphiquement le général Logerot qu'Ali-Bey, dans une lettre qu'il vient d'adresser au Bey de Tunis, se plaint de ce que les français coupent la tête des blessés, tuent les femmes, les enfants et éventrent les femmes enceintes.

Le général Logerot a répondu que, comme officier français, il démentait formellement ces assertions.

Oran, 3 mai, 7 h.

La ville et les environs sont parcourus par de nombreux individus répandant de fausses nouvelles.

Beaucoup ont été arrêtés.

8 heures.

On vient de saisir à la frontière du Maroc un grand nombre d'objets de contrebande de guerre.

Distribution d'armes en Algérie.

Nous lisons dans le *Journal officiel* d'aujourd'hui :

« Les communes de l'Algérie non pourvues de garnison et trop éloignées d'un centre militaire pour être secourues en temps utile peuvent, par décision du gouvernement général, recevoir, à titre de prêt, des armes, des munitions et des effets de grand équipement en nombre suffisant pour garantir leur sécurité. Ces armes ne devront être distribuées qu'à ceux des habitants appartenant à la réserve de l'armée active, à l'armée territoriale et à sa réserve, portés sur les listes électorales. »

L'attitude de l'Italie

Tunis, 1er mai, 1 h. 30 matin.

Le consul italien continue d'affirmer qu'il ignorait la publication du *Mostakel*, malgré ses rapports intimes avec M. de Francesco, directeur de ce journal.

Le bey a reçu hier les officiers du *Carridi* et du *Paret*.

M. Maccio continue d'engager le bey à refuser le protectorat français, quels que puissent en être les termes.

Le bey paraît jusqu'à présent inébranlable. Il est convaincu que l'armée française arrivera jusqu'au Bardo, mais il dit qu'en présence du fanatisme musulman et de l'attitude que prendront les chefs religieux, il ne pourrait céder sans danger pour sa vie.

Mustapha et le conseil des ministres, dans une réunion qui a eu lieu ce matin à Kasarsaïd, ont engagé le bey à accentuer encore sa résistance.

Le caïd de Larkba aurait déclaré au général Logerot que si la France imposait son autorité en Tunisie, il la servirait avec autant de fidélité qu'il avait servi le gouvernement du bey.

Rome, 2 mai.

Chambre des députés. — M. Rudinì annonce qu'il interrogera le gouvernement pour savoir s'il est vrai que les français aient occupé Bizerte.

M. Depretis dit qu'il communiquera cette demande à M. Cairoli, absent de Rome pour raisons de santé. Il rendra compte demain de la réponse de M. Cairoli.

L'Italie jugée par l'Autriche

Vienne, 3 mai.

Le journal, la *Presse libre*, l'organe du gouvernement autrichien, qualifie sévèrement les machinations auxquelles se livre le gouvernement italien à Tunis.

Ce journal dit que c'est bien là le digne pendant de l'agitation fomentée par les Italiens à la frontière de l'Autriche et des menées de leurs émissaires en Albanie.

L'attitude de Angleterre.

Londres, 2 mai.

Sir Charles Dilke confirme que le sultan accepte la proposition des puissances concernant la Grèce. Répondant à Sir Berley, il dit qu'il n'a aucune raison de supposer que les privilèges commerciaux de l'Angleterre seront atteints par les opérations Françaises en Tunisie. Le cuirassé *Monarch* a reçu l'ordre d'aller à Tunis. Il est probable qu'il est déjà arrivé. Son capitaine a pour instruction de recevoir à bord, les Européens, en cas de troubles, mais on espère qu'aucuns troubles ne se produiront.

Mort du marquis de La Valette

On annonce la mort de M. le marquis de La Valette, qui une douloureuse maladie vient d'enlever à sa famille et à ses nombreux amis.

M. de La Valette avait été ministre des affaires étrangères sous l'empire, membre du conseil privé et sénateur. Il était né le 23 novembre 1806. Sa carrière diplomatique date de 1830. Il était grand-croix de la Légion d'honneur.

Il est dit ce matin, à deux heures et demie, que M. le marquis de la Valette est décédé en son hôtel de la rue St-Florentin.

Manifestation en faveur des nihilistes

Paris, 2 mai.

Aujourd'hui M. Rochefort a reçu l'adhésion des républicains de Toulouse, au meeting, proposé en faveur de Mme Hélfmann.

Le tarif général des douanes.

Chambre des Communes. — Londres 2 mai, soir. — M. Lagdis conservateur annonce qu'il combattra le bill modifiant la formule du serment parlementaire parce que le but qu'on veut atteindre est d'admettre un athée. M. LABOUCHERE annonce qu'il combattra la motion d'ériger un monument à lord Beaconsfield, et qu'il proposera de la repousser par la question préalable.

Sir Charles Dilke répondant à MM. *Gross et Gourie* dit que l'échelle de droits du nouveau tarif général français est représentée comme constituant une augmentation de 24 0/0 sur les droits du traité, mais, par suite de la conversion des droits *ad valorem*, en droits spécifiques, et par suite de changements de classification, il est impossible de constater en peu de mots l'augmentation actuelle des nouveaux droits. A la suite d'informations reçues des chambres de commerce anglaises et de personnes compétentes, le gouvernement a raison de croire que sur beaucoup d'articles l'augmentation réelle des droits dépassera considérablement l'augmentation nominale.

Lord Kennedy a déjà appelé l'attention des fonctionnaires Français sur ces questions qui seront examinées soigneusement. Lorsque commenceront les négociations formelles le gouvernement tachera d'obtenir la réduction des droits sur les vexes. Aussitôt après sa promulgation, le tarif général sera envoyé aux Chambres de commerce afin qu'elles formulent leurs observations.

M. Gladstone propose d'interrompre la discussion du bill agraire, pour permettre l'introduction du bill modifiant la formule du serment parlementaire.

Après une discussion animée, la Chambre décide que le bill relatif au serment sera développé dans la soirée et la discussion ajournée à vendredi.

Reprise de la deuxième lecture du bill agreire. Sir ECCHO combat le bill comme économiquement malsain, injuste et impolitique.

Londres, 3 mai.

Chambre des communes fin. — M. Manners demande l'ajournement de la discussion.

M. Parnell veut appeler l'attention de la Chambre sur l'arrestation de M. Dillon : le président l'empêche de parler.

L'ajournement est adopté par 263 voix contre 34. M. James se lève pour présenter le bill sur le serment parlementaire.

M. Parnell demande l'ajournement de la Chambre. Le président déclare que la chose est impossible, parceque la Chambre a déjà décidé que le bill serait présenté.

M. James donne lecture du bill aux termes duquel tout membre du Parlement, dans les deux Chambres, peut s'il le désire, faire une simple déclaration au lieu de prêter serment.

La discussion est ensuite ajournée.

Election en Espagne

Madrid, 2 mai.

Les élections municipales ont eu lieu dans un sens favorable au gouvernement.

Le bill de coercition

Dublin, 2 mai, soir.

M. John Dillon, député de de Tipperary, a été arrêté cette nuit à Portrrlington, en vertu du bill de coercition.

Il arrivera à Dublin à dix heures.

Bulletin du Commerce

LAINES

La Havre, 3 mai 1 h. 20.

Les laines sont calmes et les prix inchanges.

Circulaire hebdomadaire de Me H. Cause.— Marseille, le 29 avril. — La semaine que nous finissons a eu une bonne activité, comme on le verra dans notre note des ventes. Nous n'avons aucun changement à signaler dans nos cours qui restent conformes à ceux de notre dernière cote.

Notre Stock est cependant encore assez important pour une fin de campagne ; il a pourtant diminué depuis quelque temps. Nos vendeurs feront bien d'en faciliter l'écoulement avant que les nouvelles laines nous arrivent.

Le mouvement commercial de la semaine se résume comme suit : 2320 balles vendues. 85 balles arrivées pour notre place. Notre stock s'élève à 31,409 balles.

Détail des ventes de la semaine, en balles :

260 Laine Geogie diverses, divers prix ; 100 100 Sigaye Berdianska, prix secret ; 40 Perse fr. 1,35 ; 59 Syrie fr. 1,02 1/2 à 1,10 ; 50 Andrinople fine fr. 2 ; 195 Colons d'Oran fr. 0,96 ; 191 Urdigria, prix secret; 100 Tunis fr. 1,07 1/2; 81 Tripoli, Bengasi fr. 0,90 à 0,97 1/2 ; 238 Espagne noires diverses, divers prix ; 723 Mossoul et Caracach. fr. 1,30 à 1,65 ; 119 Bagdad fr. 1,80 à 1,85 ; 25 Grèce lavée fr. 2,40 ; 8 Maroc lavée fr. 2,50 ; 41 Khorassan blanche fr. 2 ; 78 Débris d'Alger, prix secret; 62 Sardaigne noire fr. 0,85.

Total : 2320 balles.

Dépêches télégraphiques. — Service spécial

COTONS

Le Havre, 3 mai, 1 h. 20.

Ventes 800 b. Le marché est calme et les prix faibles. Le Low-Middling Louisiane fait 73. Voici le terme : mai 65,75; juin 66,50 ; juillet 67,50 ; août 68; septembre 68,50 ; septembre-octobre 69.

Arrivages. — Le *Marco Polo* venant de Charleston avec un chargement de 1,375 b. est entré aujourd'hui dans le port.

New-York, 3 mai.

Middling Upland 10 5/8. Voici le terme : mai, 10,41; juin, 10,43 ; juillet, 10,56 ; août, 10,63 ; septembre, 10,37 ; octobre, 10,03 ; novembre, 9,93 ; décembre, 9.93.

Les transactions sont faciles.

On a vendu 64,000 b.

Nouvelle-Orléans, 2 mai.

Voici le terme :mai, 10, 19; juin, 10,28 ; juillet, 10.34 ; août, 10,36 ; septembre, 10,03; octobre, 9,76.

Recettes : du Golfe	7,000 b.
» de l'Atlantique	4,000 b.
Expéditions vers l'Angleterre	2,000 b.
» la France	6,000 b.
» le Continent	1,000 b

PRODUITS DIVERS

Anvers, le 2 mai.

Froments calmes, prix faibles.
Seigles fermes.
Pétrole tendance calme.
Disponible 20,00, courant 20,00, juin 20,00, 4 derniers, 21,25.
Sucre tendance hausse.
Disponible 50,00, 3 d'oct. 52,50.
Cafés baisse. On a vendu 1200 sacs Haïti à 31 1/2 cent. le 1/2 kil. acq

Londres, 2 mai.

Temps couvert.

Mark Lane. — Froments marché calme, anglais en baisse de un shil, étrangers en baisse de 6 den. à un shil sur la semaine.

Importations à Londres en froments depuis lundi dernier 47452 quarters.

Cargaisons flottantes

Marché calme tendance lourde.

Cargaisons arrivées 16 à vendre 22.

Marché de Courtrai du 2 mai

Prix par hectolitre : Froment blanc, 22 »» 22 50; Froment roux, »» »» »» »»; Seigle, 17 »» 17 50; Avoine, 10 »» 10 50. Prix par 100 kilogrammes : Pommes de terre jaunes, 6 50 7 »» Pommes de terre rouges 6 50 7 »»; Beurre par 1/2 kil. 1,54 1,78 ; Œufs, les 25, 1,50 1,75.

HUILES, GRAINES ET TOURTEAUX

Huile de colza, les 100 kilos, 64 50-65 75; Huile de lin, les 100 kilos, 60 »» 60,50 Graine de colza indigène et étrangère, les 100 k., 34 »» »» »»; Graine de lin indigène, les 100 kilos, 33 »» »» »» tourteaux de colza, les 100 kilos, 18 »» 18,50 tourteaux de lin, les 100 kilos, 20 »» 22 » tourteaux [illegible]

Propriétaire-Gérant ALFRED REROUX
Roubaix. — Imp. ALFRED REROUX

L'Ecole de Natation

Roubaix, le 1er mai 1881.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai l'honneur de vous demander la bienveillante hospitalité de vos colonnes pour poser une question à l'autorité compétente.

La saison des bains froids est proche. On se demande si la direction de l'Ecole de Natation de Roubaix va enfin être mise au concours. Je crois me rappeler que d'après la délibération du Conseil municipal relative à cet établissement, il devait en être ainsi et beaucoup de personnes seraient désireuses de soumissionner pour une telle entreprise.

Il me semble, Monsieur le Rédacteur, qu'une semblable adjudication, où l'on devrait, par exemple, joindre à l'offre la plus forte, les a